



Municipalité de
Sainte-Mélanie

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT No. 607-2020**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ À SA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2020 LE RÈGLEMENT SUIVANT :

Règlement numéro 607-2020 ayant pour objet d'établir la tarification relative à la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher.

CE RÈGLEMENT ENTRERA EN VIGUEUR SELON LA LOI ET EST DÉPOSÉ AU BUREAU DU SOUSSIGNÉ, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-MÉLANIE, OÙ TOUT INTÉRESSÉ PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À SAINTE-MÉLANIE, CE VINGT-QUATRIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE VINGT.

Claude Gagné, B.A.A., M.A.P.
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Certificat de publication au verso

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Claude Gagné, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi, le 24 août 2020, entre 9h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24 août 2020.



**Claude Gagné, B.A.A., M.A.P.
Directeur général
Secrétaire-trésorier**